

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2794

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 77 BIS**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Cette reconnaissance n'est pas incluse »

les mots :

« Le montant versé au titre de cette reconnaissance n'est pas inclus ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 11, après le mot :

« attributions »,

insérer les mots :

« exercées au nom de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel